



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 29 octobre 2021 par la Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'relatif aux vélos cargo avec remorque d'une largeur de plus d'un mètre dans le cadre de projets-pilotes', portant le numéro 70.408/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 2 décembre 2021, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.